

DE M. ABDALLAH KANFAOUI

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE  
DE LA SANTÉ

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** La Commission communautaire française met actuellement en place deux programmes organisés de dépistage des cancers :

- un projet pilote de dépistage du cancer colorectal a débuté au mois d'octobre 2018 en partenariat avec la Commission communautaire commune. La Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie) le soutient également. Nous en avons parlé il n'y a pas longtemps et je ne crois donc pas nécessaire d'y revenir ;
- un programme de dépistage du cancer du sein est également mis en œuvre à Bruxelles par l'asbl Brumammo depuis l'année 2002. Il est coordonné par la Cocom et soutenu par la VGC ainsi que par la Cocof depuis 2014. Il était antérieurement soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces autorités ont conclu un accord de coopération précisant leurs rôles et engagements respectifs.

Les invitations à se présenter au dépistage sont envoyées tous les deux ans par courrier aux femmes âgées entre 50 et 69 ans. Le nombre de femmes bruxelloises invitées en 2017 était de 54.798. Elles ont été 6.129 à passer le mammotest. Le taux de participation des femmes invitées a donc été de 11,2%. Par ailleurs, 42% des femmes de la même tranche d'âge ont procédé à un bilan sénologique (donc en dehors du programme organisé) au moins une fois sur une période de deux ans. On peut donc estimer que 53% de la population cible a effectué une démarche préventive.

Le taux moyen de cancers détectés pour la période 2008-2015 est de sept cancers pour 1.000 femmes dépistées, ce qui est comparable aux autres Régions.

Pour le moment, seule la Flandre organise un programme de dépistage du cancer du col de l'utérus. Les ministres de la Santé représentés au sein de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique ont récemment pris l'engagement de mettre en œuvre un programme harmonisé dans les trois Régions du pays d'ici le 1er janvier 2022.

Ce programme sera basé sur les tests suivants : une étude cytologique tous les trois ans chez les femmes âgées de 25 à 29 ans, ensuite un test de détection du virus HPV tous les cinq ans pour les femmes âgées de 30 à 64 ans. Ce test est un prédicteur fiable de l'existence d'un précancer du col de l'utérus auprès d'une population saine.

Pour le moment, un groupe de travail dépendant de la CIM et coordonné par le Centre du cancer de Sciensano élabore un plan comprenant quatorze actions abordant tous les aspects de ce programme : mise en place d'un comité technique pour le développement du programme et le suivi, plan d'organisation général du dépistage, critères de sélection des laboratoires, sélection du test qui sera utilisé, appel d'offres, financement, etc.

La plupart des actions de communication au sujet du cancer de manière générale ou, plus spécifiquement, des programmes de dépistage, sont organisées par la Fondation contre le cancer. Une communication spécifique est d'ailleurs en cours au sujet du programme de dépistage du cancer colorectal, associé au mois de mars. Par ailleurs, l'association internationale Think Pink

mène, quant à elle, une campagne de sensibilisation spécifique sur la nécessité du mammotest.

En ce qui concerne votre dernière question sur les douze recommandations du Code européen de lutte contre le cancer, elles rejoignent en grande partie les priorités du Plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022, à savoir la lutte contre le tabagisme, la prévention de la consommation excessive d'alcool, la promotion d'une alimentation saine et équilibrée et d'une activité physique régulière, ainsi que le dépistage des cancers. Certaines de ces recommandations sont prises en charge par d'autres autorités, telles que la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la vaccination et l'allaitement.

M. Ikazban, l'asbl Take Off est soutenue par la Communauté française pour la mise à disposition gratuite des moyens informatiques pour les enfants malades afin qu'ils restent connectés avec leur classe, tout en étant à l'hôpital. Le volet de ce projet concernant la socialisation relèverait plutôt des compétences de Mme Fremault, mais en l'occurrence, c'est l'aspect scolaire qui est mis en évidence, raison pour laquelle le subside provient de la Communauté française.

Cela ne veut pas dire que la Commission communautaire française ne fait rien pour soutenir les enfants malades hospitalisés. Des subsides sont octroyés par notre institution aux asbl Empathiclow'n, Fables rondes, Hopi'Conte, ou encore Lapsus Lazuli.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Non, l'objectif est de le mettre en œuvre à partir du 1er janvier 2022.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Le projet est accepté par l'ensemble des partenaires, tant au niveau fédéral que des entités fédérées. Je pense donc qu'il ne sera pas contesté, quelles que soient les majorités appelées à se constituer.